

- Légende**
- Bâtiments
  - Limites parcellaires
  - Bassin versant de la Clarence
  - Cours d'eau
  - Limites communales
  - ▨ Zones soumises à une cote de plancher supérieure à la cote terrain naturel + 20 cm
  - Secteurs de prairie et forêts de pente > à 3 %
  - ▭ Sous bassins versants
  - Mairie
  - ⛪ Bâtiments de culte

